

# CONTRAT DE TRAVAIL AUTONOME

Tu es sous contrat pour ton travail autonome car tu ne parviens pas encore à t'organiser dans tes activités. Cela veut dire que tu dois le réaliser selon certaines règles, en accord avec la maîtresse.

- Tu dois faire les activités **dans l'ordre** où elles sont indiquées (plan de travail et ateliers).
- Chaque activité ne doit pas te prendre plus de 30mn. Tu dois donc en faire **plus d'une** par jour.
- Les **corrections ne sont plus autorisées** : ni pour toi-même, ni pour tes camarades. La maîtresse s'en chargera.
- Tu dois poster ton travail **chaque jour**, sans que personne n'ait besoin de te le rappeler.

**Rappel** : Un contrat est un engagement. Une fois signé, il doit être respecté.

Je m'engage à respecter les termes de mon contrat.

Signature de l'élève :

Signature de la maîtresse :

